

# Ecopack – Rénopack

## Initié par la Province de Luxembourg

---

L'Ecopack et Rénopack sont des [prêts à 0%](#) auxquels sont associés les primes Energie et Rénovation de la Wallonie pour certains travaux dans le logement :

- Isolation du toit, des murs, du sol ;
- Remplacement de toiture ;
- Changement de chaudière ;
- Installation de pompe à chaleur, de chauffe-eau solaire ;
- La mise en conformité d'une installation électrique ;
- L'assèchement des murs ;
- etc.

La Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg initie toute demande d'[Eco/Rénopack](#) relative à ce type de travaux d'économie d'énergie, de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> et de rénovation suivant la réglementation wallonne. C'est également ce service qui coordonne les différents acteurs permettant la mise en place de ces dossiers.

La Province se charge de l'instruction du dossier, mais les prêts sont octroyés par la [Société wallonne du crédit social](#) ou le [Fond du Logement des familles nombreuses de Wallonie](#).

### Un exemple pour comprendre



Madame X travaille à temps partiel et a des faibles revenus (max 900 € par mois). Il y a deux ans, suite à une tempête, sa toiture a été déstabilisée. Des fuites ont entraîné de gros dégâts à l'intérieur de sa maison

Suite à un appel du **service social du CPAS** de la Commune, la Cellule Développement Durable s'est attachée à coordonner les différents acteurs permettant la mise en place d'une solution pour cette dame :

- Rencontre avec Madame X et l'assistante sociale du CPAS afin d'analyser la question ;
- Constitution d'un dossier administratif en collaboration avec le service du CPAS ;



- Prise de contact avec les [Guichets Énergie Wallonie](#) afin de permettre à la dame d'obtenir la prime MEBAR<sup>1</sup> ;
- Demande de passage de l'expert de l'organisme prêteur ;
- Transmission du dossier pour accord à l'organisme prêteur;
- Signature du prêt.



Cette action coordonnée a donc permis de restaurer une toiture, de l'isoler et de rendre une maison plus saine.

### Oui mais combien cela coute ?

Coût des travaux suivant devis	16904,32€
Prime région wallonne estimée	4881€
Prime MEBAR	1365€
Coût réel des travaux	10658,32€
Durée du remboursement	180 mois
Mensualité	59,2€



En conséquence, suite à la coordination des différents acteurs, une maison « insalubre » va être rénovée pour une mensualité de 59,2 € par mois.

**Contact :** Province de Luxembourg - Cellule Développement Durable

1 Grand'rue, 6800 Libramont

Tel. : 063 212 661

<http://www.province.luxembourg.be/fr/pre-a-0-ecopack.html?IDC=5074>

<sup>1</sup> Soit une prime de 1365 € octroyée par la Région Wallonne pour des personnes à faible revenus.